Image not found or type unknown

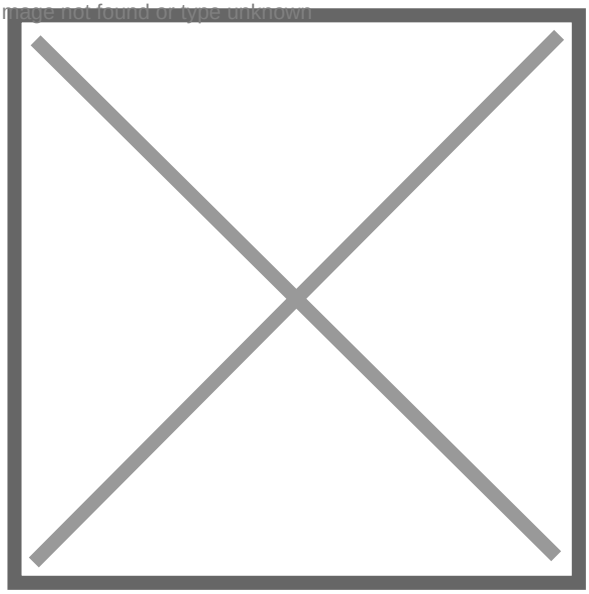

Quadruple abonnement téléphonique

Par **desperateworkingirl**, le **22/10/2009** à **16:48**

Bonjour,

Société de communication, nous souhaitions souscrire à deux abonnements pro chez un opérateur.
Le commercial de ce dernier nous assure que l'abonnement de chez son concurrent était à 12 mois, donc le portage devait se faire sous 2 mois (date anniversaire de la fin de l'abonnement).
Pour la seconde ligne, déjà chez cet opérateur en particulier, le commercial nous a certifié que le portage ne posait pas de soucis.

Aujourd'hui, soit 2 jours aprés la visite de ce commercial et signature du contrat pour les deux lignes,il apparait que les deux abonnements précédents nous engageaient pour 12 mois... soit 4 abonnement à payer pour 2 lignes...

Le commercial nous affirme que le delais de retractation ne vaut pas pour les sociétés...

Notre question aujourd'hui est : que faire? est-il vrai que ce délais légal ne vaut pas entre 2 sociétés? quels recours peuvent être envisagés étant donné la santé précaire de notre structure?

Vous remerciant.

Stéphanie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés